

-DÉPARTEMENT
VAL D'OISE
CANTON
GOUSSAINVILLE
COMMUNE
MARLY-LA-VILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°T/089-2022

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

**Occupation du domaine public/Création d'un branchement électrique k,souterrain
77 rue du Colonel Fabien – Marly-la-Ville**

----- Le Maire de MARLY-LA-VILLE,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2212-1 et suivants, L 2213-1 et L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route et spécialement ses articles R 110-1 à R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 325-12 à R325-46, R417-9, R 417-10 ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R610-5 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux prescriptions techniques prévues à l'article R.554-29 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses textes modificatifs et à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} partie signalisation temporaire) ;

Vu l'arrêté municipal en date du 10 janvier 2018 interdisant la traversée de Marly-la-Ville aux véhicules de plus de 6 tonnes ;

Considérant la demande de la société BIR, agence de Sarcelles, en date du 17 mai 2022 pour le compte d'ENEDIS

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'édicter toutes les mesures nécessaires et adéquates afin de règlementer à titre temporaire la circulation des véhicules sur la voie publique, pour permettre les travaux ;

Considérant qu'il importe de prendre en conséquence toutes dispositions de nature à rendre compatible le bon déroulement des travaux en garantissant la sécurité de tous les usagers des voies publiques.

Considérant l'avis du Directeur des Services Techniques

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les travaux de création d'un branchement électrique souterrain au 77 rue du Colonel Fabien auront lieu du **30 mai au 01^{er} juillet 2022 de 9 heures à 16 heures** et seront exécutés par la société BIR.

ARTICLE 2 : Les prescriptions sont les suivantes : le fourreau reposera sur un lit de sable de 10 cm, puis recouvert d'une épaisseur de sable de 20 cm avec un grillage avertisseur, le remblai sera purgé des éléments indésirables.

ARTICLE 3 : La libre circulation des piétons devra être assurée sur au moins un trottoir pendant toute la durée des travaux. Toutes les dispositions seront prises par la société afin d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant sur le périmètre du chantier, ainsi que de part et d'autre des travaux sur une distance de 50 mètres linéaires.

ARTICLE 5 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 6 : La fourniture, la mise en place des panneaux de signalisation, feux tricolores, le balisage (k16) et l'éclairage seront assurés de jour comme de nuit par la société ainsi que l'affichage du présent arrêté municipal.

ARTICLE 7 : La réparation des dégradations occasionnées au trottoir ou à la chaussée est à la charge du pétitionnaire.

Article 8 : Une information préalable sera effectuée par le pétitionnaire auprès des riverains 48 heures avant le commencement des travaux.

Article 9 : Tout manquement à l'une de ces obligations, entraînera l'annulation immédiate du présent arrêté Municipal.

Article 10 : Le pétitionnaire sera et restera responsable de tous les incidents et dommages qui pourraient survenir du fait du chantier et de la présence de véhicules, engins et matériels de chantier sur la voie publique, qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

Article 11 : Le pétitionnaire devra tenir la voie publique en état permanent de propreté aux abords du chantier et sur les points ayant été salis par suite de ses travaux. L'écoulement des eaux devront être assurés en permanence.

Article 12 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux formé auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également dans le même délai faire l'objet d'un recours gracieux intenté devant son auteur.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télé recours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) »

Article 13 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Madame la Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale Intercommunale,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Fosses,
- Monsieur le Commandant du centre de secours de Survilliers,
- Le service de transport KEOLIS
- Le Service collecte du SIGIDURS,
- Les sociétés BIR & ENEDIS.

Chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

A Marly-la-Ville, le 19 mai 2022.

Le Maire,
André SPECQ



Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Dénomination : BIR- AGENCE DE SARCELLES

Adresse : CHEZ PROTYS TESSI 140 avenue Jean Lolive

Code postal : 93500 Localité : PANTIN Pays : France

Nom contact : MONTECALVO Prénom contact : GIOVANNI

Téléphone : 134383561 Indicateur pays : +33

Fax : _____ Indicateur pays : _____

Courriel : 2220005259.222001DAC02.01@captivec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicateur pays : _____

Fax : _____ Indicateur pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : 77 Nom de la voie : RUE DU COLONEL FABIEN

Code postal : 95670 Localité : MARLY LA VILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : création d'un branchement souterrain pour le compte d'Enedis

Date prévue de début des travaux : 30/05/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 30/05/2022

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : _____ Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie ☐ Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC P1 V5 v1.02)

Interdiction de		
Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☒
Vitesse limitée à : <u>30</u> km/h		
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :		

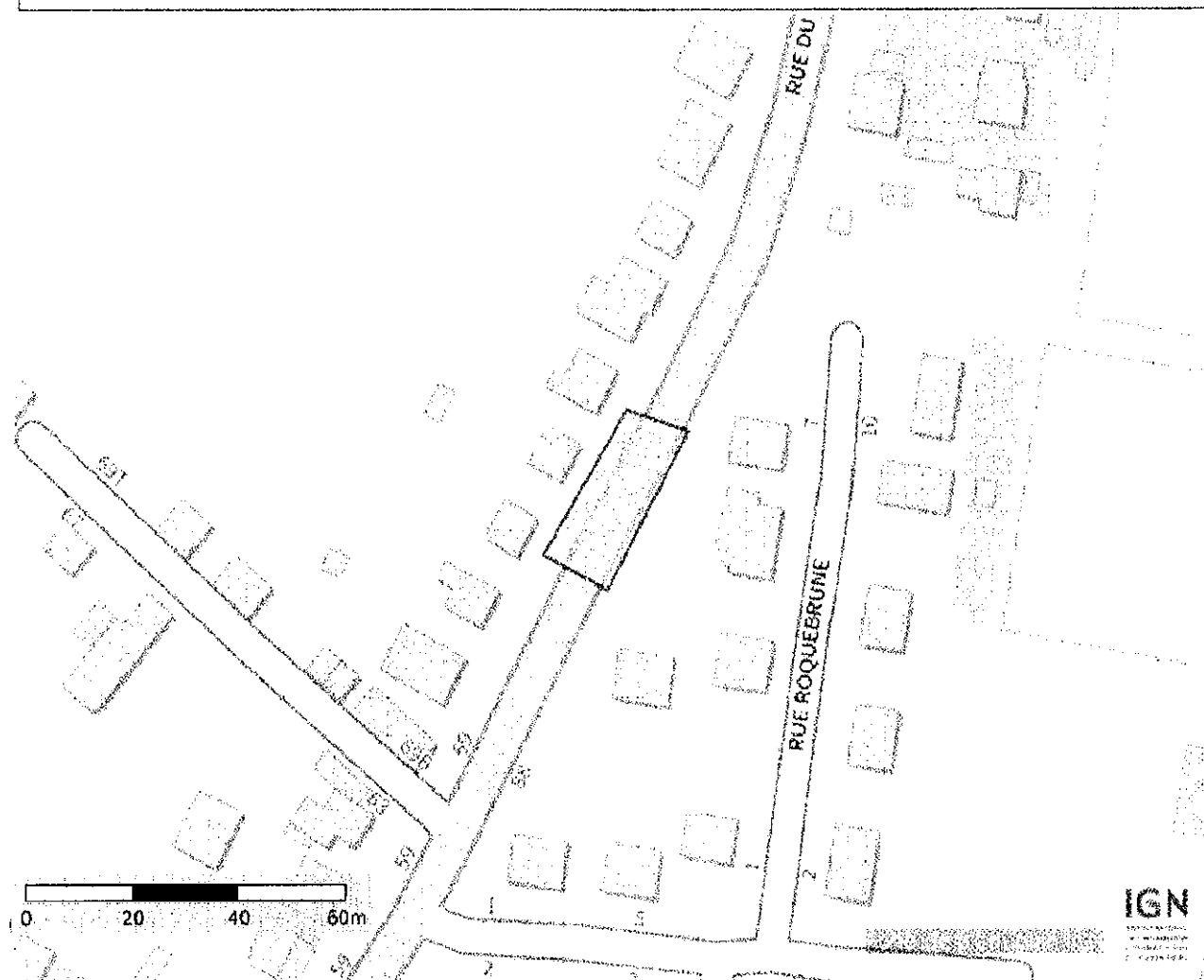
Autres prescriptions :		

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :		
Le demandeur ☒ Une entreprise ☐		
Dénomination : <u>BIR- AGENCE DE SARCELLES</u>		
Adresse : <u>CHEZ PROTYS TESSI 140 avenue Jean Lolive</u>		
Code postal : <u>93500</u> Localité : <u>PANTIN</u> Pays : <u>France</u>		
Nom contact : <u>MONTECALVO</u> Prénom contact : <u>GIOVANNI</u>		
Téléphone : <u>134383561</u> Indicatif pays : <u>+33</u>		
Fax : _____ Indicatif pays : _____		
Courriel : <u>gmontecalvo@bir-reseaux.com</u>		
Pièces jointes à la demande		
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :		
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers ☐		
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000 ^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐		
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000 ^{ème} ☐		
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒ Numéro d'affaire : <u>12299353 GM</u>		
Fait à : <u>PANTIN</u> Le : <u>17/05/2022</u>		
Nom : <u>Ben Bacha</u> Prénom : <u>Linda</u> Qualité : _____		

(DAC_P2_V5_v1_32)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022051700286P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

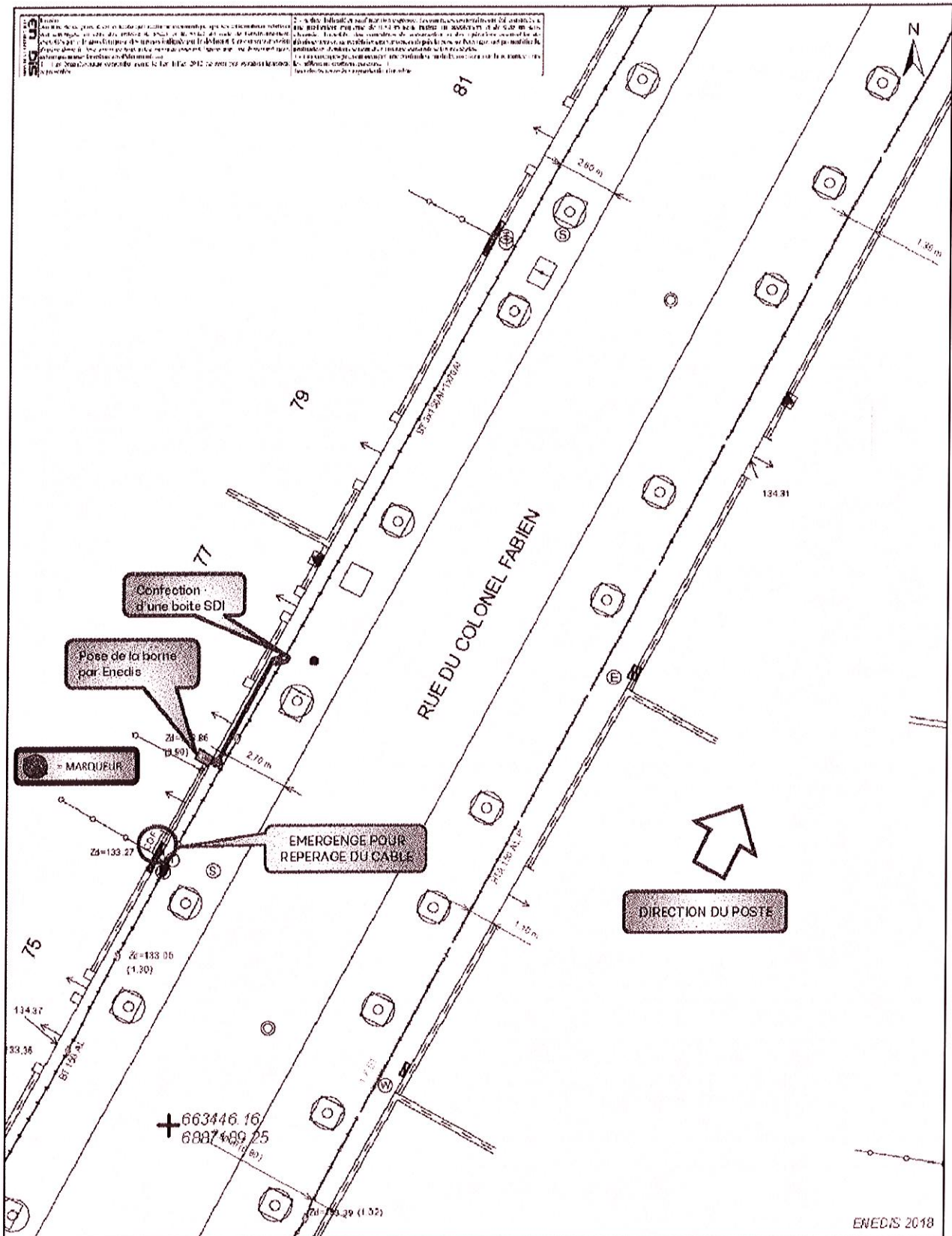
663433.8600925514

6887214.004420385

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,49970778390245 49,08373476208493
2,49954563747982 49,08355735388895
2,49971059333424 49,08350262749454
2,49991630619282 49,08375277637606
2,49975442021045 49,08378695018516
2,49970778390245 49,08373476208493

(PlanDetaillé_Photos v1.01)



Enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

12299353
21260781470028

AMOURA
77 RUE DU COLONEL FABIEN
MARLY-LA-VILLE

POSTE : COLONEL

Départ : N 3 / Dipôle : 9537100046

PROTYS.fr 2220005259.222001DAC02 - MARLY LA VILLE 95670 - 2022051700286P

5/9

PRESTATION DE REALISATION DE TRAVAUX

Affaire : 12299353 - MODT - 95371 - AMOURA

Date de la demande : 12/05/2022

Prestation : 12299353-P02

Date limite de livraison : 10/08/2022

Emetteur de l'ordre d'exécution		Destinataire de l'ordre d'exécution	
Entité		Prestataire	BIR SITE CHENNEVIERES
Interlocuteur	Audrey FREGOLENT	N° de contrat	EC1BEC1090
Adresse		Type de commande	Branchement et Terrassement
Commune		Date prévue de prestation	N/C
Téléphone	0139233620 / 0699413025	EOTP dépenses	EB21/Z00014/EP3CF-2U
Télécopie		PDL de consommation	21260781470028
Mail	audrey.fregolent@enedis.fr	Nature de la demande	Modification de branchement

Adresse des travaux			
Nom	AMOURA	Adresse	77 RUE DU COLONEL FABIEN
Prénom	HAMID	Complément d'adresse	
Téléphone fixe	0637656280	Commune	MARLY-LA-VILLE
Téléphone portable		Adresse mail	hamidamoura@yahoo.fr

Demandeur			
Nom	AMOURA	Adresse	77 RUE DU COLONEL FABIEN
Prénom	HAMID	Complément d'adresse	
Téléphone fixe	0637656280	Commune	MARLY-LA-VILLE
Téléphone portable		Adresse mail	hamidamoura@yahoo.fr

Interlocuteur technique			
Nom		Adresse	
Prénom		Complément d'adresse	
Téléphone fixe		Commune	
Téléphone portable		Adresse mail	

Mandataire			
Nom		Adresse	
Prénom		Complément d'adresse	
Téléphone fixe		Commune	
Téléphone portable		Adresse mail	

FICHE D'ANALYSE DE RISQUES

Pour réaliser cette prestation en toute sécurité, sont à prendre en compte les risques décrits dans le plan global de prévention annexe au contrat indiqué ci-dessus ainsi que les risques spécifiques à cette étude précisés ci-après :

Elévateur possible	Non	Support mixte HTA et BT	Non
Identification d'un câble souterrain	Oui	Problème d'accès (fossé, largeur voie, chantier encombré...)	Non
Circulation, balisage particulier	Non	Risque Amiante	Non
Proposition d'intervention sous	TST	Travaux sous tension	Non
Commentaires	Commentaire prestataire lié à l'analyse des risques généraux du chantier : (par Enedis) ATST par baguage et arrêté de voirie nécessaires Ne pas supprimer le branchement existant du client qui servira à créer les 2 branchements du voisin au N 75 Bis de la rue. Créer uniquement un branchement souterrain complet. Travaux à faire en même temps que les OSR 12298283 et 12298285 Commentaire Enedis spécifique à la réalisation de l'étude : non renseigné Commentaire Enedis à l'envoi de la demande de prestation : (par audrey.fregolent@enedis.fr) DSS LIE OSR 12298283 12298285 ET 12299353		

Travaux demandés par le bénéficiaire

N° affaire	12299353				
Nature de la demande	Modification de branchement				
Type de travaux	Modification de branchement (tracé, esthétique)				
Technique de branchement	Branchement complet aéro-souterrain	Type de branchement	Aucun		
Type de modification*	Modification de branchement (tracé, esthétique)				
Filière de production	Aucune	Type d'injection	Aucun		
PDL Prod		PDL non conso			
Date prévue de réalisation des travaux	N/C	Date limite d'exécution des travaux	10/08/2022	Autorisation de voirie	Non
Précision horaire	Aucune				
	Longueur		Nombre de phases*		Puissance de raccordement*
Privé	m	Injection	--	Injection	
Publique	0,0 m	Soutirage	Monophasé	Soutirage	12 kVA

Travaux à effectuer par le client

Fin des travaux prévue le		Fin des travaux réalisée le	
Réalisation de la tranchée	Oui	Pose fourreau	Oui
Reprise installation	Oui	Saignée dans le mur	Oui
Confection niche	Oui	Enduire mur / Surface plane	Non
Matérialiser emplacement borne dans clôture	Non	Dégagement du tableau de comptage	Oui
Commentaire travaux	Commentaire Enedis ou prestataire sur les travaux demandeur :		
Remarque	non renseigné		

